

qu'elle ne s'est pas servi de la clôture pour imposer cette nouvelle règle au Parlement. Je ne veux pas gaspiller le temps limité dont je dispose à vous indiquer les différences entre l'Angleterre et notre pays. Dieu nous soit en aide si nous devons ressembler à l'Angleterre, car elle est dans de bien mauvais draps, sans parler de ses difficultés parlementaires. Nous n'en sommes pas encore à nous lancer des objets ou à nous battre à coups de poing. Si le comportement condescendant, autocratique et arrogant des derniers jours persiste au Parlement au cours des prochaines années, il se pourrait que nous en arrivions là.

Par cette mesure arbitraire et litigieuse, nous nous engageons dans une voie qui pourrait bien faire de la 28<sup>e</sup> législature une période regrettable et morbide. Pourquoi? Nous n'en sommes pas responsables. Le gouvernement a présenté l'article 75c. Si l'opposition est étroitement unie, comme elle l'a rarement été auparavant, ce n'est pas parce que le gouvernement a présenté une loi ou une mesure auxquelles elle trouvait à redire. Il pourrait y avoir des bills de ce genre plus tard; c'est pour cela que cette procédure est tellement indispensable. On a trahi les espoirs et les aspirations de nous tous qui pensions qu'il y aurait une nouvelle ère au Parlement, où il n'y aurait plus de différend ou de confrontation.

La seule raison qui, à mes yeux, puisse expliquer ce dilemme, ce différend et cette confrontation, c'est la façon fondamentalement différente dont on envisage le principe du Parlement, en se fondant sur deux théories répétées au cours de cette législature et du présent débat. La première est le droit divin de la majorité de trancher toutes les questions en litige, même les règles du Parlement. Il ne s'agit pas de règles du gouvernement, ce sont les règles du Parlement. Le mot «participation» a été substitué aux mots «programme» et «programmation». Je ne m'attarderai pas à parler du principe des droits divins du nombre: la majorité gouverne toujours, la majorité a raison. Le député de York-Sud (M. Lewis) comme d'autres a insisté sur ce point.

Il y a quelques années, au cours d'un débat, le premier ministre a dit: «Le gouvernement est maître de la Chambre et la majorité gouverne.» Je ne m'étendrai pas sur l'erreur fondamentale de celui qui vient dire à la Chambre «Nous sommes les maîtres». Malgré tous les efforts qu'on a faits pour clarifier ces propos dans le hansard, j'étais à la Chambre et j'ai entendu le premier ministre les tenir. Sans doute, les électeurs ont porté au pouvoir le parti libéral. On lui a donné le mandat de diriger. Aucun de ses membres ne peut dire que parmi les projets de loi présentés au

cours de la 28<sup>e</sup> législature, il y en a eu que l'opposition a retenus au *Feuilleton*.

**Des voix:** Bravo!

**M. Nowlan:** Le gouvernement a gagné les élections, monsieur l'Orateur, mais personne ne peut dire qu'il est le maître de la Chambre. Cet après-midi, à un moment crucial d'un rappel au Règlement, dont on l'a saisi, monsieur l'Orateur a dit qu'il n'était pas le maître de la Chambre, mais son serviteur.

Tous les députés sont sur le même pied. Le gouvernement ne peut invoquer son mandat pour se déclarer le maître du pays et des Canadiens. Son mandat l'autorise à gouverner, et c'est tout ce que nous demandons, monsieur l'Orateur. Il n'y a pas d'autre institution du genre au Canada. C'est en quelque sorte un microcosme du pays. Les députés constituent un échantillonnage des Canadiens qu'ils représentent sur le triple plan de la profession, de la religion et de la géographie. Nous représentons tous les Canadiens, y compris les autochtones et les victimes de l'injustice. Les deux députés qui sont arrivés à la Chambre en 1968, le député de Kamloops-Cariboo (M. Marchand) et celui d'Hamilton-Ouest (M. Alexander), sont venus compléter la représentation. Voilà l'essence du Parlement.

La Chambre compte des avocats, des médecins, des ingénieurs et des professeurs. Il y a aussi des Canadiens niais, des Canadiens stupides et des Canadiens brillants. Parfois, quand un député ne partage pas l'avis d'un autre député, il qualifie le discours de l'autre de saugrenu ou de stupide. Nous sommes l'image et l'écho de 20 millions de Canadiens. C'est pourquoi nous acceptons parfois difficilement que le premier ministre, enfermé dans une salle de classe et protégé pendant si longtemps, trouve pénible d'apprécier et d'écouter les discours de tous genres prononcés à la Chambre. Des fois, je le comprends. Mais, monsieur l'Orateur, j'ai été étonné que ce même premier ministre, en parlant d'une question essentielle au Règlement de la Chambre ait fait état d'une obstruction stupide, après 10 heures de débat auquel ont participé six députés libéraux, six conservateurs, quatre néo-démocrates et deux créditistes, soit au total seulement 19 députés, et, que, le même jour, il ait déclaré que 80 p. 100 des questions posées pendant la période des questions étaient de l'hypocrisie. Si le premier ministre peut faire de telles déclarations sans autre preuves à l'appui, qu'est-ce qui empêcherait de dire que 80 p. 100 des délibérations ne sont qu'hypocrisie et gaspillage? C'est ce que craint l'opposition. Qui sait? Dans quelques années, il dira peut-être, sans plus de